



**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 997**

Avis public est donné par la soussignée que le règlement n° 997 intitulé :

**Règlement numéro 997 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020 et droits sur les mutations immobilières**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 décembre 2019**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

*Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 décembre 2019*

*La greffière,*

*Me Annie Chagnon*